

## **Adhésion à l'AFU**

Pour devenir membre de l'AFU, il faut faire acte de candidature.

- Règlement de candidature à l'AFU :

Nouveau : Il vous est désormais possible d'adhérer à l'AFU en cours d'année.

Tous les dossiers des demandes de candidature passent devant une commission désignée par le Conseil d'Administration de l'AFU et sont examinés avant chacun des conseils d'administration qui se tiennent en moyenne tous les deux mois.

Date limite de réception des dossiers complets : 15 jours avant le conseil d'administration.

Pour plus d'information, contacter : [afu@afu.fr](mailto:afu@afu.fr)

**Les règles d'admission à l'AFU sont :**

### **MEMBRE TITULAIRE**

Deux cas :

**1** - Titulaire de la qualification "chirurgie urologique" du Conseil de l'Ordre (ancien CCA-ancien interne de CHU, ayant validé le DESC d'urologie) et ayant une activité d'urologie.

**2** - Dans tous les autres cas, quel que soit le diplôme obtenu (DIS, PAC, diplôme étranger...), même dossier mais en plus, le candidat doit avoir validé l'examen de l'EBU ([European Board of Urology](http://www.ebu.org)), pour justifier de ses compétences théoriques. Ses compétences pratiques sont validées par un dossier rempli par 2 parrains différents appartenant eux-mêmes à l'AFU.

A ce dossier est joint un courrier du Chef de service ou du directeur de l'établissement du candidat, précisant les conditions locales dans lesquelles il va exercer l'urologie.

### **MEMBRE ASSOCIÉ**

Diplôme étranger d'urologue et/ou diplôme français d'urologie autre que DESC et/ou personnalité dont l'exercice professionnel se rapproche de l'urologie. Dossier de demande de candidature et 2 lettres de parrainage par des membres de l'AFU. Il est expressément prévu que la qualité de membre associé de l'AFU ne donne droit à aucune mention sur les en-têtes professionnelles.

Seule la qualité de membre titulaire de l'AFU permet la mention "membre de l'AFU". Un membre associé peut devenir titulaire s'il remplit les conditions et qu'il est agréé par la commission.

<b>Catégories</b>	<b>Sous catégories</b>	<b>Cotisation annuelle TTC</b>
	Résidant en France	340€
<b>Membres Titulaires</b>	Résidant hors de France	340€
	Sortant AFUF résidant en France	170€
	Sortant AFUF résidant hors France	170€
	Résidant en France	240€
	Non urologue résidant en France	
<b>Membres Associés</b>	Résidant hors de France	240€
	Belge, Canadien (abonné à la revue Progrès dans son pays)	142€
	Pays émergents	120€